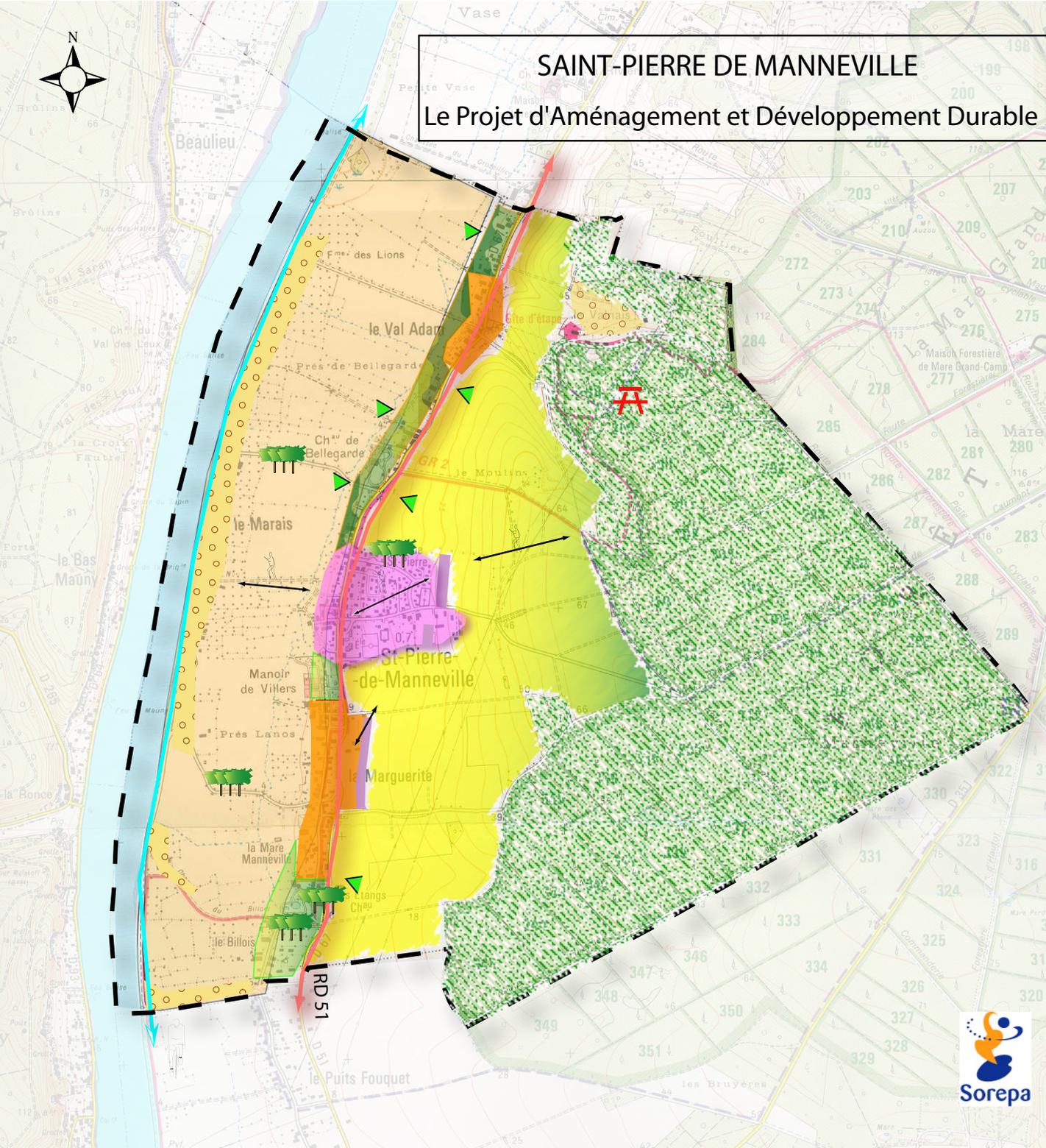


SAINT-PIERRE DE MANNEVILLE

Le Projet d'Aménagement et Développement Durable

Un territoire attractif ...
... dans un cadre préservé



Maîtriser le développement urbain

-  - constructibilité limitée aux aménagements de l'existant
-  - tissu aéré existant à préserver
-  - noyau d'habitat à conforter
-  - nouvelles zones d'habitat
-  Préservation de l'identité du bourg

Protéger le patrimoine naturel

-  Préserver les alignements d'arbres
-  Préserver le site du Marais
-  Espace boisé protégé et de loisirs

Optimiser les déplacements

-  Sécuriser les accès à la départementale RD51
-  Liaisons piétonnes et/ou routière à créer
-  Projet de voies cyclables (plan aggro-vélo)

Soutenir l'attractivité du territoire

- Protection des bâtiments remarquables: sur l'ensemble du territoire.
-  Préserver l'espace agricole
 -  Ouverture visuelle à conserver

